



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 02 JUIN 2026

EN APPLICATION DE DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL n°2022-12-15/16 APPROUVANT L'ADHESION
AU « PACK DE LECTURE PUBLIQUE 2023-2026 »

Médiathèque
MD/ DB

n°2026 - 257

**OBJET : Signature d'une convention tripartite – « Temps fort communautaire 2026 »,
organisation des ateliers du samedi 17 octobre 2026**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2022-12-15/16 du 15 décembre 2022 approuvant l'adhésion au « Pack de lecture publique 2023-2026 » et autorisant le Maire de Soisy-sous-Montmorency à signer tous actes et documents y afférents,

VU la convention pluriannuelle d'adhésion au « Pack Lecture Publique 2023-2026 » fixant les conditions de partenariat entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,

VU l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'adhésion au « Pack Lecture Publique 2023-2026 »

CONSIDERANT que le « Temps fort communautaire » entre dans le cadre du « Pack de lecture publique 2023-2026 »,

CONSIDERANT que dans le cadre du « Temps fort communautaire » du réseau de médiathèques de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, il est prévu l'organisation de deux ateliers d'écriture de haïku réalisés par l'autrice Sophie Noël le samedi 17 octobre 2026,

CONSIDERANT que la Ville participera à l'organisation de ce « Temps fort communautaire », en mettant à disposition une salle à l'espace culturel « Le Trèfle », afin d'accueillir lesdites séances,

CONSIDERANT que la rémunération dudit événement sera, quant à elle, à la charge de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention tripartite entre l'Agence Nouveau Chapitre, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, et la Ville de Soisy-sous-Montmorency pour définir les conditions et modalités d'organisation de cet événement,

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention tripartite entre la ville de Soisy-sous-Montmorency, l'Agence Nouveau Chapitre sise 10, rue de la sablière 78120 Rambouillet et la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, pour la prestation suivante :

Détails des séances :

Deux ateliers d'écriture de haïku pour tout public à partir de 9 ans, par l'autrice Sophie Noël.

- Date : le samedi 17 octobre 2026
- Lieu : Espace culturel « Le Trèfle »

Article 2 : Pour cet évènement, la Ville mettra à disposition une salle à l'espace culturel « Le Trèfle ». La rémunération dudit évènement sera, quant à elle, à la charge de la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée.

Article 3 : L'ensemble des clauses et conditions sont définies dans ladite convention tripartite, ci-après annexée à la présente décision.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la responsable du service compétent sont chargés de l'exécution des présentes dispositions.

Article 5 : La présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
- L'Agence Nouveau Chapitre


Le Maire
Nicolas NAUDET



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 02 JUIN 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 02 JUIN 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 02 JUIN 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.